



Association Régionale de l'Action Sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Préavis n° 04-2024

BUDGET 2025 – CSR/AAS/RAS

Validé par
le Comité de direction le 28.08.2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

A. Objet du préavis

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, particulièrement le chapitre XI Association de communes, articles 112 à 127, et des statuts de l'Association Régionale d'Action Sociale District d'Aigle et Pays-d'Enhaut (ci-dessous ARASAPE), le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2025.

Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et de la sécurité, service des communes et du logement.

Au moment de l'établissement du présent budget 2025, un audit portant sur les finances et l'organisation transverse de l'ARASAPE - CSR/AAS est en cours. Il est mené par la société BDO SA qui devrait rendre son rapport début octobre 2024. Le budget 2025 tel que présenté a été établi selon les informations connues au 15 août 2024. Il se veut réaliste et axé sur les règles de financement établies par la DGCS. Le résultat de l'audit pourrait potentiellement impacter le budget 2025.

B. Principes généraux

La répartition en cas d'excédent de charges est appliquée conformément à l'article 30 des statuts de l'ARASAPE. Le solde des frais éventuels incombant à l'association est réparti entre toutes les communes membres selon les critères suivants :

1. Pour l'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003, à concurrence de 50 % des coûts au prorata de leur population au 31 décembre de l'année précédente, selon le recensement cantonal officiel et 50% des coûts au prorata du nombre de dossier RI.
2. Pour l'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), en proportion de leur population au 31 décembre, selon le recensement cantonal officiel.

C. Buts optionnels

Le budget 2025 de l'AJE, but optionnel de l'ARASAPE, fait l'objet d'un préavis séparé. Pour toute explication, nous vous renvoyons aux préavis 05-2024.

D. Commentaires

Le détail des comptes et les commentaires y relatifs se trouvent en annexe. Le montant du report de charges sur les budgets des communes membres selon le projet de budget de l'ARASAPE pour l'exercice 2025 se récapitule comme suit.

	Projet de budget 2025	Budget 2024	Ecart par rapport au budget 2024	Comptes 2023	Ecart par rapport Comptes 2023
CSR - Centre social régional	Pas de report direct de charges sur les budgets des communes membres				
AAS - Agences d'assurances sociales					
CI - Conseil intercommunal	126'300.00	120'700.00	+ 5'600.00	89'945.61	+36'354.39
Total	126'300.00	120'700.00	+ 5'600.00	89'945.61	+36'354.39

E. Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ARASAPE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ARASAPE

- a. Vu le préavis n°04-2024 sur le budget 2025
- b. Vu la brochure du budget 2025 et ses commentaires
- c. Ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ce dossier
- d. Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'adopter le budget de fonctionnement des secteurs "Centre Social Régional", "Agences d'Assurances Sociales" et "Conseil Intercommunal" de l'Association Régionale de l'Action Sociale du District d'Aigle et du Pays-d'Enhaut, présentant les résultats suivants :

- CSR – Centre Social Régional
 - Total des charges : CHF 7'313'641.73
 - Total des produits : CHF 7'313'641.73
- AAS – Agences d'Assurances Sociales
 - Total des charges : CHF 1'697'190.87
 - Total des produits : CHF 1'697'190.87
- CI – Conseil Intercommunal
 - Total des charges : CHF 128'500.00
 - Total des produits : CHF 2'200.00
 - Soit un excédent à charge des Communes membres de : CHF 126'300.00

Dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE
Le Président : Fabio Lecci La Secrétaire : Eliane Desarzens



Annexe : Budget 2025, projet du 28.08.2024

CSR AAS



BUDGET DE L'EXERCICE 2025
Pour la séance du Comité de Direction du 28 août 2024
v7

Table des matières	Page
Préambule	3
Centre Social Régional - (CSR)	4
Agences d'Assurances Sociales - (AAS)	6
Conseil Intercommunal - (CI)	8
Commentaires	10
Tableau des amortissements	16
Glossaire	17

Préambule

Suite au départ de Monsieur François Galeano, directeur, en avril 2024, une analyse approfondie a dû être menée sur la question du montage budgétaire de l'ARASAPE – CSR/AAS. Des contacts ont été établis avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). Au moment de l'établissement du présent budget 2025, un audit portant sur les finances et l'organisation transverse de l'ARASAPE – CSR/AAS est en cours. Il est mené par la société BDO SA qui devrait rendre son rapport début octobre 2024. Le budget 2025 tel que présenté a été établi selon les informations connues au 15 août 2024. Il se veut réaliste et axé sur les règles de financement établies par la DGCS. Le résultat de l'audit pourrait potentiellement impacter le budget 2025. Des mesures sont d'ores et déjà déployées afin de réduire la dotation par le biais du non-remplacement des départs naturels.

Le Centre social régional (CSR) et les Agences d'assurances sociales (AAS) sont entièrement financés par la DGCS. Afin d'en régler les modalités, cette dernière édicte chaque début d'année deux directives :

- Directive sur les modalités d'attribution des subventions aux associations RAS et à la ville de Lausanne (budget RAS) pour le CSR (ci-après directive financement CSR) ;
- Directive sur les modalités d'attribution des subventions aux associations RAS et à la ville de Lausanne pour les missions sociales et cantonales des AAS (Budget RAS-AAS) pour les AAS (ci-après directive financement AAS).

Le budget 2025 est donc construit conformément aux directives de financement susmentionnées. Mis à part les secteurs CSR/AAS, les autres entités de l'ARASAPE sont financées exclusivement par le biais des communes membres. Ces rubriques ont été regroupées par catégories sous la rubrique Conseil intercommunal. Cette organisation devrait permettre une plus grande clarté sur les modalités de financement.

Au moment de présenter le budget 2025, l'état des finances et des fonds de réserve CSR et AAS au 31 décembre 2024 ne peut être projeté avec précision. Les budgets CSR et AAS 2025 présentent un déficit qui devrait être réduit en poursuivant les efforts d'adaptation stricte de la dotation au financement de la DGCS. Des mesures d'économie seront appliquées là où des réductions raisonnables peuvent être effectuées. Des contacts étroits sont maintenus avec la DGCS.

Afin de clarifier la lecture du budget 2025, des commentaires ont été développés par rubrique. Ainsi, les symboles "*" présents sous certaines rubriques renvoient aux commentaires des pages 10 et suivantes.

Enfin, il est à noter que ce budget est le dernier à être présenté sous cette forme, la transition vers le plan comptable MCH2 étant prévue pour le budget 2026.

Budget 2025

Numéro de comptes	Description	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	CSR - Centre Social Régional	7'313'641.73	7'313'641.73	7'395'325.00	7'395'325.00	6'941'369.83	6'941'369.83
	Charges de personnel	6'218'000.00	-	6'287'725.00	-	6'057'197.14	-
8** 3011	* Traitement du personnel	5'040'000.00	-	5'091'600.00	-	4'930'011.27	-
8** 3030	Assurances sociales	480'000.00	-	486'200.00	-	451'387.22	-
8** 3040	* Caisse de pension et de prévoyance	445'000.00	-	437'800.00	-	404'830.54	-
8** 3050	Assurances accidents et maladie	170'000.00	-	169'700.00	-	179'359.59	-
8** 3060	* Indemnités et remboursement de frais	35'000.00	-	32'950.00	-	35'472.84	-
8** 3091	* Frais de formation du personnel	23'000.00	-	48'415.00	-	36'658.20	-
8** 3097	* Recrutement du personnel	5'000.00	-	-	-	-	-
8** 3099	* Frais divers du personnel	20'000.00	-	21'060.00	-	19'477.48	-
	Charges de fonctionnement	1'095'641.73	-	1'107'600.00	-	884'172.69	-
	Frais de locaux	834'500.00	-	783'300.00	-	596'585.99	-
852.3161	* Loyers	696'000.00	-	676'800.00	-	472'701.29	-
852.3123	* Electricité et charges	22'000.00	-	16'000.00	-	20'396.60	-
852.3124	* Chauffage	30'000.00	-	22'000.00	-	39'494.56	-
852.3133	Produits de nettoyage	3'500.00	-	2'500.00	-	2'918.60	-
852.3141	* Entretien des locaux	83'000.00	-	66'000.00	-	61'074.94	-
	Frais d'administration	86'200.00	-	146'800.00	-	112'557.21	-
852.3101	* Imprimés et fournitures de bureau	28'000.00	-	37'000.00	-	30'436.00	-
852.3102.001	Livres, journaux, etc.	1'200.00	-	2'000.00	-	1'528.95	-
852.3102.002	* Frais d'annonces recherches de personnel	-	-	9'000.00	-	8'905.67	-
852.3102.009	Frais d'annonces divers (journaux)	300.00	-	300.00	-	347.90	-
852.3111.001	Nouvelles acquisitions	3'000.00	-	3'500.00	-	2'496.35	-
852.3151	* Entretien du mobilier, machines et équipements	6'000.00	-	20'000.00	-	5'926.10	-
852.3162	* Location photocopieurs	2'700.00	-	25'000.00	-	18'529.60	-
852.3163	Location machines	9'000.00	-	9'000.00	-	8'203.63	-
852.3181	Affranchissements et frais CCP	30'000.00	-	35'000.00	-	31'030.55	-
852.3182	Téléphones et fax	6'000.00	-	6'000.00	-	5'152.46	-
	Honoraires et prestations de services	69'000.00	-	74'500.00	-	73'583.00	-
852.3185.001	* Informatic	18'000.00	-	15'000.00	-	10'494.80	-
852.3185.003	Fiduciaire	2'000.00	-	1'500.00	-	1'777.05	-
852.3185.004	* Honoraires et frais d'études	9'000.00	-	13'000.00	-	11'082.05	-
852.3185.006	* Frais d'interprètes et traductions	40'000.00	-	45'000.00	-	50'229.10	-

Budget 2025

Numéro de comptes	Description	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Frais divers							
852.3171	*Frais de réceptions, de manifestations, etc.	28'700.00	-	27'000.00	-	28'303.33	-
852.3183	Frais bancaires	8'000.00	-	5'000.00	-	6'414.31	-
852.3186	*Assurances	500.00	-	500.00	-	1'343.05	-
852.3193	Dons et cotisations	13'000.00	-	14'000.00	-	12'091.52	-
852.3199	Frais divers	2'200.00	-	2'500.00	-	-	-
852.3659	Charges extraordinaires, uniques ou hors-période	5'000.00	-	5'000.00	-	4'044.25	-
		-	-	-	-	4'410.20	-
*Amortissements							
852.3313	Amortissements mobilier, machines & équipements	77'241.73	-	76'000.00	-	73'143.16	-
852.3314	Amortissements parc informatique	7'885.39	-	76'000.00	-	7'885.39	-
852.3315	Amortissements plus-values	5'525.57	-	-	-	1'427.00	-
		63'830.77	-	-	-	63'830.77	-
Produits							
		-	7'313'641.73	-	7'395'325.00	-	6'941'369.83
Produits divers							
852.4231	Loyers services partenaires	-	57'550.00	-	21'960.00	-	27'600.50
852.4232	*Loyers places de parcs refacturées	-	30'950.00	-	21'960.00	-	23'360.40
852.4233	*Cafés refacturés	-	23'400.00	-	-	-	-
		-	3'200.00	-	-	-	-
852.4362	Remboursement de frais divers	-	-	-	-	-	2'462.65
852.4659	Produits extraordinaires, uniques ou hors-période	-	-	-	-	-	1'777.45
Financement cantonal							
880.4515.**	*Subv. DGCS	-	7'060'000.00	-	6'974'800.00	-	6'902'869.76
		-	7'060'000.00	-	6'974'800.00	-	6'902'869.76
Attribution/Prélèvement fond de réserve							
852.4809	*Attribution/Prélèvement sur fonds de réserve	-	196'091.73	-	398'565.00	-	10'899.57
		-	196'091.73	-	398'565.00	-	10'899.57
Total charges							
	Charges de personnel	7'313'641.73	-	7'395'325.00	-	6'941'369.83	-
	Charges de fonctionnement	6'218'000.00	-	6'287'725.00	-	6'057'197.14	-
		1'095'641.73	-	1'107'600.00	-	884'172.69	-
Total produits							
	Financement DSAS	-	7'313'641.73	-	7'395'325.00	-	6'941'369.83
	Remboursements de frais divers	-	7'060'000.00	-	6'974'800.00	-	6'902'869.76
	Prélèvement fond de réserve	-	57'550.00	-	21'960.00	-	27'600.50
		-	196'091.73	-	398'565.00	-	10'899.57
	Résultat	7'313'641.73	7'313'641.73	7'395'325.00	7'395'325.00	6'941'369.83	6'941'369.83

Budget 2025

AAS

Numéro de comptes	Description	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
71	AAS - Agences d'Assurances Sociales	1'697'190.87	1'697'190.87	1'818'596.00	1'818'596.00	1'718'671.77	1'718'671.77
	Charges de personnel	1'448'800.00	-	1'534'262.00	-	1'512'485.15	-
710.3011	* Traitement du personnel	1'160'000.00	-	1'236'400.00	-	1'214'891.38	-
710.3030	Assurances sociales	110'000.00	-	118'500.00	-	110'619.12	-
710.3040	* Caisse de pension et de prévoyance	108'000.00	-	109'800.00	-	105'375.06	-
710.3050	Assurances accident et maladie	40'000.00	-	41'000.00	-	40'903.34	-
710.3060	* Indemnisation et remboursement de frais	12'000.00	-	10'000.00	-	19'843.12	-
710.3091	* Frais de formation du personnel	13'300.00	-	13'612.00	-	17'775.00	-
710.3097	* Recrutement de personnel	1'000.00	-	-	-	-	-
710.3099	* Frais divers du personnel	4'500.00	-	4'950.00	-	3'078.13	-
	Charges de fonctionnement	248'390.87	-	284'334.00	-	206'186.62	932.86
	Frais de locaux	182'400.00	-	185'784.00	-	145'401.49	-
715.3161	* Loyers	153'000.00	-	157'684.00	-	119'928.30	-
715.3123	* Electricité et charges	7'000.00	-	7'500.00	-	3'930.80	-
715.3124	Chauffage	9'000.00	-	7'500.00	-	8'244.74	-
715.3133	Produits de nettoyage	400.00	-	100.00	-	-	-
715.3141	* Entretien des locaux	13'000.00	-	13'000.00	-	13'297.65	-
	Frais d'administration	24'300.00	-	54'800.00	-	27'429.44	-
715.3101	* Imprimés et fournitures de bureau	7'000.00	-	10'000.00	-	6'530.42	-
715.3102	Livres, journaux, documentation	400.00	-	800.00	-	491.65	-
710.3092	* Frais de recherche du personnel	-	-	4'000.00	-	1'281.63	-
715.3111.001	* Nouvelles acquisitions	2'000.00	-	12'000.00	-	544.05	-
715.3151	* Entretien du mobilier, machines et équipements	1'000.00	-	2'000.00	-	150.60	-
715.3162	* Location photocopieurs	500.00	-	10'000.00	-	8'331.70	-
715.3163	Location machines	1'300.00	-	500.00	-	126.04	-
715.3181	Affranchissements et frais CCP	9'000.00	-	12'500.00	-	6'892.75	-
715.3182	Téléphones et fax	3'100.00	-	3'000.00	-	3'080.60	-
	Honoraires et prestations de services	16'000.00	-	17'500.00	-	10'598.76	-
715.3185.009	* Informatique	7'000.00	-	11'000.00	-	4'659.39	-
715.3185.003	Fiduciaire	2'000.00	-	1'500.00	-	1'777.05	-
715.3185.004	* Honoraires et frais d'études	7'000.00	-	5'000.00	-	4'162.32	-
	Frais divers	6'100.00	-	6'250.00	-	3'778.49	932.86
715.3171	* Frais de réceptions, de manifestations, etc.	1'500.00	-	500.00	-	-	932.86
715.3183	Frais bancaires	200.00	-	500.00	-	-	-
715.3186	* Assurances	3'000.00	-	4'000.00	-	2'783.49	-
715.3193	Dons et cotisations	400.00	-	250.00	-	250.00	-
715.3199	Frais divers	1'000.00	-	1'000.00	-	530.10	-
715.3189	Charges extraordinaires, uniques ou hors-période	-	-	-	-	214.90	-

Budget 2025

AAS

Numéro de comptes	Description	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
715.3313 715.3314 715.3315	*Amortissements	19'590.87	-	20'000.00	-	18'978.44	-
	Amortissements mobilier, machines & équipements	7'156.74	-	20'000.00	-	7'156.74	-
	Amortissements parc informatique	2'043.07	-	-	-	1'430.64	-
	Amortissements plus-values	10'391.06	-	-	-	10'391.06	-
715.4362 715.4370 715.4517 715.4232 715.4233 715.4659	Produits	-	1'697'190.87	-	1'818'596.00	-	1'717'738.91
	Produits divers	-	56'800.00	-	54'000.00	-	54'120.00
	Remboursement de frais divers	-	1'000.00	-	2'200.00	-	2'320.00
	*Remboursement de prestations selon convention	-	35'000.00	-	35'000.00	-	35'000.00
	*Convention CRD/PCFAM Riviera	-	16'800.00	-	16'800.00	-	16'800.00
	*Loyers places de parcs refacturées	-	3'000.00	-	-	-	-
	*Cafés refacturés	-	1'000.00	-	-	-	-
	Produits extraordinaires, uniques ou hors-période	-	-	-	-	-	-
	Financement cantonal	-	1'460'000.00	-	1'414'800.00	-	1'430'650.00
	*Subv. DGCS	-	1'460'000.00	-	1'414'800.00	-	1'430'650.00
715.4515 715.4516 715.4517	Participation CCAVS	-	122'000.00	-	122'000.00	-	126'897.80
	Participation CCAVS (agences)	-	80'000.00	-	80'000.00	-	83'668.35
	Participation CCAVS (agent régional)	-	32'000.00	-	32'000.00	-	33'361.65
	Participation CCAVS (affranchissement)	-	10'000.00	-	10'000.00	-	9'867.80
715.9999	Attribution/Prélèvement fond de réserve	-	58'390.87	-	227'796.00	-	106'071.11
	*Attribution/Prélèvement sur fonds de réserve	-	58'390.87	-	227'796.00	-	106'071.11
	Total charges	1'697'190.87	-	1'818'596.00	-	1'718'671.77	932.86
	Charges de personnel	1'448'800.00	-	1'534'262.00	-	1'512'485.15	-
	Charges de fonctionnement	248'390.87	-	284'334.00	-	206'186.62	932.86
	Total produits	-	1'697'190.87	-	1'818'596.00	-	1'717'738.91
	Produits divers	-	56'800.00	-	54'000.00	-	54'120.00
	Financement Cantonal	-	1'460'000.00	-	1'414'800.00	-	1'430'650.00
	Participation CCAVS	-	122'000.00	-	122'000.00	-	126'897.80
	Attribution/Prélèvement fond de réserve	-	58'390.87	-	227'796.00	-	106'071.11
	Résultat	1'697'190.87	1'697'190.87	1'818'596.00	1'818'596.00	1'718'671.77	1'718'671.77

Budget 2025

Conseil intercommunal

Numéro de comptes	Description	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
70	Autorités et commissions	128'500.00	128'500.00	122'200.00	122'200.00	92'105.61	92'105.61
	Charges de personnel	75'400.00	-	73'000.00	-	49'536.75	-
700.3011	*Traitement du personnel	60'500.00	-	59'600.00	-	41'508.61	-
700.3030	Assurances sociales	5'800.00	-	5'700.00	-	2'609.61	-
700.3040	Caisse de pension et de prévoyance	5'700.00	-	5'600.00	-	3'954.83	-
700.3050	Assurances accident et maladie	2'100.00	-	2'100.00	-	1'463.70	-
700.3060	Indemnisation et remboursement de frais	500.00	-	-	-	-	-
700.3091	Frais de formation du personnel	-	-	-	-	-	-
700.3097	Recrutement de personnel	500.00	-	-	-	-	-
700.3099	Frais divers du personnel	300.00	-	-	-	-	-
	Autres charges du conseil intercommunal	53'100.00	-	49'200.00	-	42'568.86	-
700.3001	*Vacations du CODIR	17'000.00	-	19'000.00	-	16'525.00	-
700.3002	*Vacations COGEST	600.00	-	-	-	-	-
700.3003	*Vacations commission ad hoc	600.00	-	-	-	-	-
700.3004	*Vacations Conseil intercommunal	1'900.00	-	-	-	-	-
700.3005	*Refacturation gestion administrative	3'500.00	-	-	-	-	-
700.3006	*Frais de déplacement et remboursement de frais	13'500.00	-	14'500.00	-	10'212.86	-
752.3185.007	*Frais CdRAS	16'000.00	-	15'700.00	-	15'831.00	-
	Produits	-	128'500.00	-	122'200.00	-	92'105.61
700.4361	*Jetons de présence du Président pour la CdRAS	-	2'200.00	-	1'500.00	-	2'160.00
700.4362	Autres jetons de présence	-	-	-	-	-	-
758.425.0**	*Participation des communes	-	126'300.00	-	120'700.00	-	89'945.61
	Total charges	128'500.00	-	122'200.00	-	92'105.61	-
	Charges de personnel	75'400.00	-	73'000.00	-	49'536.75	-
	Charges du CODIR	53'100.00	-	49'200.00	-	42'568.86	-
	Charges du CdRAS	-	-	-	-	-	-
	Total produits	-	128'500.00	-	122'200.00	-	92'105.61
	Produits divers	-	2'200.00	-	1'500.00	-	2'160.00
	Participation des communes	-	126'300.00	-	120'700.00	-	89'945.61
	Résultat	128'500.00	128'500.00	122'200.00	122'200.00	92'105.61	92'105.61

Budget 2025

Conseil intercommunal

Commune	Nombre d'habitants au 31.12.2023		Nombre de dossiers RI au 31.12.2023		Contribution en fonction de la population (50% du déficit)		Contribution en fonction nombre de dossiers (50% du déficit)		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
	Nombre	%	Nombre	%	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Aigle	11'437.00	21.12%	485.00	28.94%	CHF 13'336.65	CHF 18'273.02	CHF 31'608.68	CHF 31'026.96	CHF 23'026.84		
Bex	8'508.00	15.71%	436.00	27.13%	CHF 9'921.16	CHF 17'133.42	CHF 27'054.57	CHF 25'531.36	CHF 19'036.65		
Château-d'Oex	3'625.00	6.69%	13.00	0.81%	CHF 4'227.10	CHF 510.86	CHF 4'737.96	CHF 5'213.44	CHF 3'748.40		
Chessel	519.00	0.96%	23.00	1.43%	CHF 605.20	CHF 903.83	CHF 1'509.03	CHF 1'257.45	CHF 925.68		
Corbeyrier	464.00	0.86%	6.00	0.37%	CHF 541.07	CHF 235.78	CHF 776.85	CHF 721.07	CHF 493.25		
Gryon	1'520.00	2.81%	15.00	0.93%	CHF 1'772.47	CHF 589.45	CHF 2'361.92	CHF 2'154.88	CHF 1'765.23		
Lavey-Morcles	1'022.00	1.89%	31.00	1.93%	CHF 1'191.75	CHF 1'218.20	CHF 2'409.95	CHF 2'601.15	CHF 1'674.24		
Leysin	3'729.00	6.89%	68.00	4.23%	CHF 4'348.38	CHF 2'672.18	CHF 7'020.56	CHF 7'330.83	CHF 5'621.65		
Noville	1'180.00	2.18%	17.00	1.06%	CHF 1'375.99	CHF 668.05	CHF 2'044.04	CHF 2'339.12	CHF 1'696.30		
Olion	8'137.00	15.03%	85.00	5.29%	CHF 9'488.53	CHF 3'340.23	CHF 12'826.76	CHF 11'682.27	CHF 8'994.83		
Ormont-dessous	1'211.00	2.24%	29.00	1.80%	CHF 1'412.14	CHF 1'139.61	CHF 2'551.75	CHF 2'131.54	CHF 1'575.54		
Ormont-dessus	1'427.00	2.64%	10.00	0.62%	CHF 1'664.02	CHF 392.97	CHF 2'056.99	CHF 2'109.00	CHF 1'633.51		
Rennaz	928.00	1.71%	43.00	2.68%	CHF 1'082.14	CHF 1'689.76	CHF 2'771.90	CHF 2'064.64	CHF 1'564.43		
Roche	1'958.00	3.62%	80.00	4.98%	CHF 2'283.22	CHF 3'143.75	CHF 5'426.96	CHF 5'007.42	CHF 3'795.64		
Rosinière	529.00	0.98%	4.00	0.25%	CHF 616.87	CHF 157.19	CHF 774.05	CHF 785.00	CHF 536.91		
Rougemont	796.00	1.47%	6.00	0.37%	CHF 928.21	CHF 235.78	CHF 1'163.99	CHF 1'162.52	CHF 972.69		
Villeneuve	6'057.00	11.18%	252.00	15.68%	CHF 7'063.05	CHF 9'902.80	CHF 16'965.85	CHF 15'683.36	CHF 11'644.65		
Yvorne	1'108.00	2.05%	24.00	1.49%	CHF 1'292.04	CHF 943.12	CHF 2'235.16	CHF 1'897.89	CHF 1'239.17		
TOTAL	54'155.00	100.00%	1'607.00	100.00%	CHF 63'150.00	CHF 63'150.00	CHF 126'300.00	CHF 120'700.00	CHF 89'945.61		

Budget 2025

Commentaires

8 CSR - Centre Social Régional

La directive de financement CSR détermine 4 blocs de financements :

1. Bloc "dotation en personnel"

Les fonctions reconnues pour le financement et les méthode de financement sont les suivantes :

- Direction (Directeur/trice, adjoints/es de direction et cadres intermédiaires), financement par ratios indirects au prorata du total des dotations obtenues via les ratios directs
- Assistants/es sociaux/ales, financement par ratios directs sur le nombre de dossiers RI
- Gestionnaires de dossiers RI, financement par ratios directs sur le nombre de dossiers RI
- Gestionnaires de dossiers RI liés au contentieux, financement par ratios directs sur le nombre de dossiers RI
- Conseillers/ères en insertion, financement par ratios directs sur le nombre de dossiers RI
- Réceptionnistes, financement par ratios indirects au prorata du total des dotations obtenues via les ratios directs
- Support logistique (RH, informatique, comptabilité), financement par ratios indirects au prorata du total des dotations obtenues via les ratios directs
- Enquêteurs, financement fixe annuel déterminé par le budget DGCS

Une clause de variations/renforts prévoit que : "Tous les 3 mois, la 1^{ère} fois à la fin du premier trimestre de l'année "N", la DGCS calcule pour chaque CSR, le nombre moyen de dossiers financiers RI payés (date de paiement) du trimestre écoulé. La DGCS ajuste ensuite la subvention du 2^{ème} trimestre sur la base des résultats du 1^{er}, celle du 3^{ème} sur la base des résultats du 2^{ème} et ainsi de suite. La subvention, effectivement allouée, sera donc ajustée en fonction du nombre effectif de dossiers avec un retard d'un trimestre, que cela soit à la hausse ou à la baisse."

2. Bloc "loyer"

Les coûts effectifs sont facturés à la DGCS.

3. Bloc "frais administratifs"

Ce bloc comprend : l'entretien des locaux, les salaires de concierge, le nettoyage et les produits y relatifs, les frais de déplacements et débours, les frais de participation à des conférences, les frais d'annonces, les imprimés et fournitures de bureau, les journaux, les livrets et ouvrages professionnels, les amortissements et l'achat de mobilier, les machines, l'électricité, l'eau, l'entretien du mobilier et du matériel, les frais de réceptions et manifestations, les frais de port, les frais de téléphone, les frais bancaires et postaux, les honoraires et frais d'expertises, les cotisations aux associations et institutions, les primes d'assurances ainsi que

4. Bloc "rubrique DGCS, budgétées par la DGCS"

Ce bloc est principalement pour les frais liés aux stagiaires, apprentis, interprètes, etc.

Le CSR peut disposer librement de la subvention mise à disposition dans les limites fixées par les règles de perméabilité pour les salaires et peut compenser des excès ou des manques de financement entre les différentes rubriques (blocs) qui la constituent.

Budget 2025

8** 3011 - Traitement du personnel et charges sociales

Le nombre de dossiers financés par la DGCS détermine le nombre d'équivalent plein temps (EPT) et est ajustée trimestriellement. Lors de l'élaboration du présent budget, ce sont 1'125 dossiers RI, moyenne calculée sur les 12 derniers mois (de juillet 2023 à juin 2024), qui ont servi de base de calcul. Une moyenne de 1'125 dossiers RI donne le droit à un financement de 47.9 EPT. Le budget 2025 du CSR a été établi sur la base de 54.8 EPT correspondant aux EPT engagés actuellement. La différence de 6.9 EPT sera compensée au fur et à mesure de l'année par le non-remplacement des départs naturels (hors postes clés d'AS et de GD). Le budget 2025 n'intègre pas les indemnités d'assurances à percevoir en cas d'absence maladie ou accident.

Le traitement du personnel fixe et les charges sociales y afférentes sont en augmentation par rapport aux comptes 2023 et en diminution par rapport au budget 2024 pour les raisons suivantes :

- **Modification de la clé de répartition transverse**
La répartition est désormais basée sur les EPT de chaque secteur, contrairement à la répartition précédente qui était moitié-moitié entre le CSR et l'AAS. Cette nouvelle répartition est conforme aux directives DGCS.
- **Indexation**
Selon l'Art. 14 des statuts du personnel de l'ARASAPE, les salaires sont adaptés à l'évolution du coût de la vie selon l'indice de référence au 30 juin. L'indexation prévue au budget 2025 est, dès lors, de 1.4% pour l'ensemble du personnel.

8** 3040 - Caisse de pension et de prévoyance

L'augmentation des charges relatives à la caisse de pension malgré la diminution des charges salariales est due à la structure d'âge des collaborateurs ainsi qu'à une sous-estimation du budget 2024.

8** 3060 - Indemnités et remboursement de frais

Il s'agit des dépenses effectuées par les collaborateurs, notamment les trajets, repas hors-site, etc.

8** 3091 - Frais de formation du personnel

La directive de financement CSR accorde une enveloppe budgétaire de 500 CHF par EPT. Le budget couvre autant les demandes de formation individuelles que collectives.

8** 3097 - Recrutement du personnel

Précédemment, les frais de recherche de personnel étaient classés dans les frais d'administration (voir comptes 852.3102.002). Dans un souci de transparence, il a été décidé que, dès 2025, ceux-ci feraient partie des charges de personnel et seraient divisés et répartis par catégorie de personnel.

8** 3099 - Frais divers du personnel

Il s'agit des frais relatifs aux activités collectives de l'ARASAPE (sorties du personnel, etc.).

852.3161 - Loyers

Précédemment, le revenu lié aux places de parc, refacturées aux collaborateurs, était comptabilisé au net dans les loyers. À partir de 2025, un compte de produits (voir 852.4232) sera utilisé afin de refléter de manière plus précise la situation financière. Les loyers tiennent compte des baux établis pour nos locaux de Bex, Aigle et Château d'Oex. De plus, pour le siège de Bex, l'ARASAPE dispose d'un total de 70 places de parc dont 52 sont refacturées au personnel, le solde de 18 places est en cours de résiliation auprès de la gérance immobilière.

852.3101 - Electricité et charges

L'année 2025 sera la première année complète de l'antenne d'Aigle. Une approche prudente a été adoptée concernant la consommation d'électricité.

852.3124 - Chauffage

Le prix du gaz s'étant stabilisé, une baisse des frais de chauffage est attendue pour l'exercice 2025.

852.3141 - Entretien des locaux

Lors de l'établissement des budgets 2024, le projet de l'antenne d'Aigle n'était pas encore finalisé, et l'entretien prévu sur plan par l'entreprise DOSIM SA avait été sous-estimé. Le budget 2025 tient compte des charges effectives facturées par notre entreprise de nettoyage.

852.3101 - Imprimés et fournitures de bureau

Des solutions plus économiques ayant été mises en place notamment au niveau de la commande de papier ou du prix des copies permettent une économie budgétaire par rapport au budget 2024.

Budget 2025

852.3102.002 - Frais d'annonces et recherches de personnel

Voir commentaires au point 8**.3097.

852.3151 - Entretien du mobilier, machines et équipements

Il était prévu, au budget 2024 un montant pour les différents déménagements. Ce montant n'a pas été reconduit sur le budget 2025.

852.3162 - Location photocopieurs

Le CSR a changé de prestataire pour la location des photocopieurs et bénéficie des tarifs préférentiels de l'Etat de Vaud. Cela explique la baisse considérable du prix de location des photocopieurs.

852.3185.001 - Informatique

Une augmentation des charges d'informatique a été mise au budget afin de financer le passage au plan comptable harmonisé MCH2 en 2026.

852.3185.004 - Honoraires et frais d'études

Il s'agit des charges relatives au rapport annuel ainsi que celles relatives aux frais juridiques.

852.3185.006 - Frais d'interprètes et traductions

Sur la base des coûts d'interprétariat effectifs au 30 juin 2024, le budget traduction 2025 a été légèrement revu à la baisse. Il est à noter que le montant alloué par la DGCS ne permet pas de couvrir les frais d'interprétariat effectifs. Ce constat est identique dans toutes les régions RAS.

852.3171 - Frais de réceptions et manifestations

Précédemment, le revenu lié aux capsules de cafés commandées pour les collaborateurs et refacturées à ceux-ci était comptabilisé au net dans ce compte. A partir de 2025, un compte de produits (voir 852.4233) sera utilisé afin de refléter de manière plus précise la situation financière.

852.3186 - Assurances

Ce poste concerne l'assurance incendie auprès de l'ECA ainsi que les assurances choses, RC et protection juridique auprès de l'AXA.

852.33** - Amortissements

Voir tableau des amortissements page 16 et commentaires y relatifs.

852.4232 - Loyers places de parcs refacturées

Voir commentaires au point 852.3161.

852.4233 - Cafés refacturés

Voir commentaires au point 852.3171.

880.4515.** - Subventionnement DGCS et prélèvement sur le fond de réserve

Comme expliqué à la page 10 du présent rapport, le financement est divisé en plusieurs blocs fixes ou variables. Les blocs fixes ont été mis au budget sur la même base que le budget 2024.

Une approche prudente a été adoptée en ne projetant pas d'indexation cantonale sur le bloc dotation en personnel. Selon l'annexe 2 de la directive de financement CSR, une majoration usuelle de 0.82% a, toutefois, été appliquée.

L'excédent de charges prévisionnel, causé notamment par la différence de dotation en personnel selon le financement DGCS de 47.9 EPT et les engagements réels de 54.8 EPT, sera compensé par le non-remplacement des départs naturels (hors poste clés d'AS ou de GD). Le solde du déficit fera l'objet de discussion avec la DGCS.

Budget 2025

71 AAS - Agences d'Assurances Sociales

710.3011 - Traitement du personnel

Le traitement du personnel fixe et les charges sociales y afférentes sont en diminution par rapport aux comptes 2023 et au budget 2024 pour les raisons suivantes :

- **Modification de la clé de répartition transverse**

La répartition est désormais basée sur les EPT de chaque secteur, contrairement à la répartition précédente qui était moitié-moitié entre le CSR et l'AAS. Cette nouvelle répartition est conforme aux directives DGCS et représente 10.69 EPT engagés. Un engagement d'1.20 EPT a été ajouté au budget pour correspondre au 11.89 EPT financés.

- **Dotation et indexation**

Le budget 2025 prévoit, donc, une dotation de 11.89 EPT correspondant à la dotation de 11.39 EPT financés par la DGCS, 0.2 EPT financés par le CSR Riviera pour les tâches effectuées par l'AAS pour le CRD-PCFAM et 0.3 EPT financés par les communes d'Aigle et Villeneuve pour les tâches communales effectuées par l'AAS. Cette dotation tient compte de la grille salariale en vigueur, des annuités usuelles et de l'indexation de 1.4% contractuelle selon l'article 14 des statuts du personnel de l'ARASAPE. Le budget 2025 n'intègre par les indemnités d'assurance à percevoir en cas d'absence maladie ou accident.

710.3040 - Caisse de pension et de prévoyance

La diminution des charges relatives à la caisse de pension est en adéquation avec la diminution des charges salariales (voir point 710.3011).

710.3060 - Indemnisations et remboursement de frais

Il s'agit des dépenses effectuées par les collaborateurs, notamment les trajets, repas hors-site, etc.

710.3091 - Frais de formation professionnelle

Une enveloppe budgétaire correspondant à 500 CHF par EPT ainsi qu'un montant de 7'755 CHF pour la formation contractuelle d'une cadre ont été prévues. Le budget couvre autant les demandes de formation individuelles que collectives.

710.3097 - Recrutement du personnel

Précédemment, les frais de recherche de personnel étaient classés dans les frais d'administration (voir comptes 710.3092). Dans un souci de transparence, il a été décidé que, dès 2025, ceux-ci feraient partie des charges de personnel et seraient divisés et répartis par catégorie de personnel.

710.3099 - Frais divers du personnel

Il s'agit des frais relatifs aux activités collectives de l'ARASAPE (sorties du personnel, etc.).

715.3161 - Loyers

Les loyers tiennent compte des baux établis pour nos locaux de Bex, Aigle, Château d'Oex, Ollon, Villeneuve et Le Sépey.

715.3123 - Electricité et charges

L'année 2025 sera la première année complète de l'antenne d'Aigle. Une approche prudente a été adoptée concernant la consommation d'électricité.

715.3141 - Entretien des locaux

Lors de l'établissement des budgets 2024, le projet de l'antenne d'Aigle n'était pas encore finalisé, et l'entretien prévu sur plan par l'entreprise DOSIM SA avait été sous-estimé. Le budget 2025 tient compte des charges effectives facturées par notre entreprise de nettoyage.

715.3101 - Imprimés et fournitures de bureau

Des solutions plus économiques ayant été mises en place notamment au niveau de la commande de papier ou du prix des copies permettent une économie budgétaire par rapport au budget 2024.

715.3111.001 - Nouvelles acquisitions

En 2024, la réfection de l'antenne de Villeneuve était prévue au budget et n'a pas été reconduite sur le budget 2025.

Budget 2025

710.3092 - Frais d'annonces et recherches de personnel

Voir commentaires au point 710.3097.

715.3151 - Entretien du mobilier, machines et équipements

Il était prévu, au budget 2024, un montant pour les différents déménagements. Ce montant n'a pas été reconduit sur le budget 2025.

715.3162 - Location photocopieurs

L'AAS a changé de prestataire pour la location des photocopieurs et bénéficie des tarifs préférentiels de l'Etat de Vaud. Cela explique la baisse considérable du prix de location des photocopieurs.

715.3185.009 - Informatique

Une augmentation des charges d'informatique a été mise au budget afin de financer le passage au plan comptable harmonisé MCH2 en 2026.

715.3185.004 - Honoraires et frais d'études

Il s'agit des charges relatives au rapport annuel ainsi que celles relatives aux frais juridiques.

715.3171 - Frais de réceptions et manifestations

Précédemment, le revenu lié aux capsules de cafés commandées pour les collaborateurs et refacturées à ceux-ci était comptabilisé au net dans ce compte. A partir de 2025, un compte de produits (voir 715.4233) sera utilisé afin de refléter de manière plus précise la situation financière.

715.3186 - Assurances

Ce poste concerne l'assurance incendie auprès de l'ECA ainsi que les assurances choses, RC et protection juridique auprès de l'AXA.

715.33 - Amortissements**

Voir tableau des amortissements page 16 et commentaires y relatifs.

715.4232 - Loyers places de parcs refacturées

Voir commentaires au point 715.3161.

715.4233 - Cafés refacturés

Voir commentaires au point 715.3171.

715.4370 - Remboursement de prestations selon convention

Une convention régit le fonctionnement et la facturation des tâches effectuées par les AAS pour les communes de Villeneuve et Aigle.

715.4515 - Convention CRD/PCFAM Riviera

Une convention avec l'ARAS Riviera régit le fonctionnement et la facturation des tâches effectuées par l'AAS pour le CRD-PCFAM de l'ARAS Riviera.

715.4525.019 - Subventionnement DGCS

Pour mémoire, le financement des AAS par le canton à partir du budget 2022 fait suite à l'accord cantonal sur la participation à la cohésion sociale. Une approche prudente a été adoptée en ne projetant pas d'indexation cantonale. Une majoration usuelle de 0.82% a, toutefois, été appliquée.

715.9999 - Subventionnement DGCS et prélèvement sur le fond de réserve

Les changements de la répartition des EPT transverses (voir point 710.3011) engendrent une baisse globale des charges. Il y a cependant un excédent de charges du à la mise au budget de l'engagement d'1.20 EPT pour correspondre au financement reçu. L'excédent est appelé à être réduit par les divers aléas survenant en cours d'exercice.

Budget 2025

71 Conseil intercommunal

700.3011 - Traitement du personnel

Il s'agit des charges relatives au salaire du secrétariat du CODIR et du CI.

700.3001 - Vacances du Comité de direction

Vacations selon le préavis 09.2023.

700.3002 - Vacances COGEST

Vacations selon le préavis 09.2023.

700.3003 - Vacances commission ad hoc

Vacations selon le préavis 09.2023.

700.3004 - Vacances Conseil intercommunal

Vacations selon le préavis 09.2023.

700.3005 - Refacturation gestion administrative

Un montant forfaitaire de 3'500 CHF est refacturé aux communes pour le loyer, la gestion des salaires et les autres charges liées au secrétariat de direction.

700.3006 - Frais de déplacement et remboursement de frais

Ce poste se compose des frais de remboursement prévus dans le préavis 09.2023, des participations aux sorties du personnel de l'ARASAPE et de divers remboursement de frais.

752.3185.007 - Frais CdRAS

Il s'agit de la refacturation annuelle des frais du Conseil des Régions d'Action Sociale du Canton de Vaud.

700.4361 - Jetons de présence du Président pour la CdRAS

Le Président du CODIR touche des jetons de présence pour sa participation au conseil des Régions d'Action Sociale du Canton de Vaud.

758.425.0** - Participation des communes

La participation des communes augmente par rapport à l'exercice 2023 pour compenser l'augmentation des charges de personnel et la modification des vacations selon le préavis 09.2023.

Selon l'article 30 des statuts de l'ARASAPE, le principe du calcul de répartition entre les communes est une répartition pour moitié des coûts au prorata de la population et pour moitié au prorata du nombre de dossiers RI par commune. Le détail du calcul se trouve en page 9 du présent document.

En général, une demande d'acompte est effectuée aux communes en début d'année et la facture finale est établie en début d'année suivante.

Budget 2025

Tableau des achats et amortissements

Centre Social Régional CSR	Mobilier	2025	2026	2027
	9146.001 - Solde en début d'année	15'770.79	7'885.40	-
	9146.001 - Achats de l'année	-	-	-
	852.3313 - Amortissement	7'885.39	7'885.40	-
	9146.001 - Solde en fin d'année	7'885.40	-	-
	Informatique	2025	2026	2027
	9146.004 - Solde en début d'année	19'248.28	13'722.71	8'197.14
	9146.004 - Achats de l'année	-	-	-
	852.3314 - Amortissement	5'525.57	5'525.57	4'098.57
	9146.004 - Solde en fin d'année	13'722.71	8'197.14	4'098.57
	Plus-values	2025	2026	2027
	9148.019 - Solde en début d'année	127'661.55	63'830.78	-
	9148.019 - Achats de l'année	-	-	-

CSR	2025	2026	2027
Amortissements totaux	77'241.73	77'241.75	4'098.57

Agence d'Assurances Sociales AAS	Mobilier	2025	2026	2027
	9146.003 - Solde en début d'année	9'874.81	2'718.07	717.20
	9146.003 - Achats de l'année	-	-	-
	715.3313 - Amortissement	7'156.74	2'000.87	717.20
	9146.003 - Solde en fin d'année	2'718.07	717.20	-
	Informatique	2025	2026	2027
	9146.006 - Solde en début d'année	4'093.56	2'050.49	1'224.86
	9146.006 - Achats de l'année	-	-	-
	715.3314 - Amortissement	2'043.07	825.63	612.43
	9146.006 - Solde en fin d'année	2'050.49	1'224.86	612.43
	Plus-values	2025	2026	2027
	9148.020 - AAS	20'782.11	10'391.05	-
	9148.020 - Achats de l'année	-	-	-

AAS	2025	2026	2027
Amortissements totaux	19'590.87	13'217.55	1'329.63

Les points 3.3 de la directive de financement CSR et 3 de la directive de financement AAS précisent que " ... les achats dépassant CHF 5'000.00 doivent être comptabilisés à l'actif du bilan et être amortis de manière linéaire par le biais de ce compte sur une durée de 5 ans. Le financement des acquisitions devra être effectué à charge de la subvention ordinaire allouée par la DGCS, voire si celle-ci se révélait insuffisante à la charge de la réserve ou à défaut à charge de l'ARAS au moyen d'autres sources de fonds".

Budget 2025

Glossaire

AAS	Agences d'Assurances Sociales
AS	Assistant sociaux
ARAS	Association Régionale d'Action Sociale
ARASAPE	Association Régionale d'Action Sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut
CdRAS	Conseil des Régions d'Action Sociale du Canton de Vaud
CI	Conseiller en Insertion
CODIR	Comité de direction
CRD-PCFAM	Centre Régional de Décisions Prestations Complémentaires Familiales
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
EPT	Equivalent Plein Temps
GD	Gestionnaire de dossiers RI
MCH2	Modèle Comptable Harmonisé 2
RAS	Région d'Action Sociale
RI	Revenu d'Insertion
RH	Ressources Humaines